

# Repères & Analyses

## Études

Direction régionale  
Nord - Pas de Calais



## Les demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise

En 2009, dans la région Nord - Pas de Calais, 5 300 demandeurs d'emploi ont créé ou repris une entreprise tout en bénéficiant d'une aide financière de Pôle emploi. La majorité de ces demandeurs d'emploi ont perçu l'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE), les autres ont choisi le maintien partiel des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE).

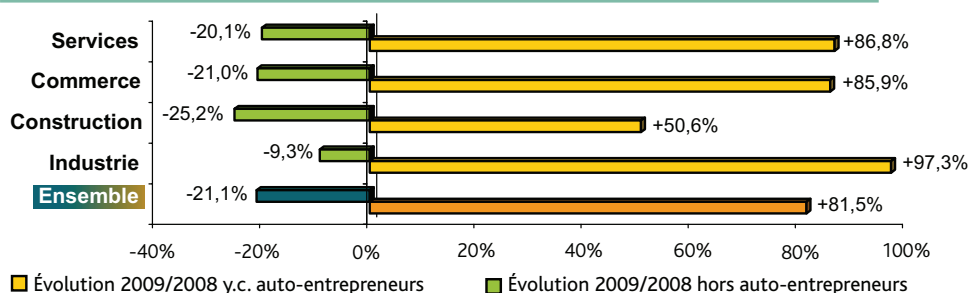
Les caractéristiques de ces demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise coïncident avec celles de l'ensemble des créateurs de la région Nord - Pas de Calais. Cependant, les demandeurs d'emploi s'orientent moins vers le régime d'auto-entrepreneurs que l'ensemble des créateurs de la région.

Ces demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise ont généré leur propre emploi mais ont également réalisé plusieurs recrutements.

En 2009, selon l'INSEE<sup>1</sup>, 24 100 nouvelles entreprises ont vu le jour dans la région Nord - Pas de Calais contre 13 300 en 2008. Il s'agit d'une augmentation sans précédent : 82% de plus par rapport à 2008. Partout en France, le nombre de créateurs s'est multiplié dans tous les secteurs d'activité. Cette hausse s'explique par l'arrivée du nouveau régime de l'auto-entrepreneur qui simplifie les démarches et les conditions de création d'entreprise. Tout comme

en France, dans la région Nord - Pas de Calais, la moitié des créateurs d'entreprise de 2009 sont des auto-entrepreneurs. Abstraction faite des auto-entrepreneurs, le nombre de créations d'entreprise n'est plus que de 10 500. Ceci représente une diminution de 21% par rapport à 2008. Cette baisse se retrouve dans tous les secteurs d'activité [cf. graphique : Évolution du nombre de créations d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2008 et 2009].

Évolution du nombre de créations d'entreprise selon le secteur d'activité entre 2008 et 2009 dans la région Nord - Pas de Calais



Clé de lecture :

Entre 2008 et 2009, le nombre de créations d'entreprise dans le secteur des Services a augmenté de 86,8%.  
Hors auto-entrepreneurs, le nombre de créations d'entreprise dans ce secteur a diminué de 20,1%.

Source : INSEE, Répertoire des Entreprises et des Établissements (Sirene)

### Les aides de Pôle emploi pour la création d'entreprise

En 2009, dans la région Nord - Pas de Calais, 5 300 demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise ont été soutenus par un des dispositifs financiers de Pôle emploi : l'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE) ou le maintien partiel des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) [cf. encadré : Les aides à la reprise ou à la

création d'entreprise de Pôle emploi, page 2].

En 2009, la majorité des demandeurs d'emploi aidés financièrement par Pôle emploi pour la création ou la reprise d'une entreprise ont choisi l'ARCE (65%) pour un montant moyen de 8 400 euros.

Au total, Pôle emploi Nord - Pas de Calais a versé trente millions d'euros aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise de 2009 au titre de l'ARCE.

<sup>1</sup> Vilain (2009).

En ce qui concerne le type d'aide perçue, les femmes s'orientent plus que les hommes vers le maintien partiel des allocations. Des différences sont également perceptibles au niveau de l'âge, les demandeurs d'emploi âgés de 26 à 37 ans ou de 50 ans et plus choisissent plus souvent le maintien partiel des allocations que les autres. Les 50 ans et plus ne sont pas soumis à la limite de 15 mois s'appliquant au maintien partiel des allocations [cf. encadré : Les aides à la reprise ou à la création d'entreprise de Pôle emploi].

La moitié des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une des aides financières de Pôle emploi estiment qu'ils n'auraient pas créé leur entreprise sans cet appui financier. Deux sur cinq pensent qu'ils auraient pu créer ou reprendre leur entreprise sans l'aide de Pôle emploi mais avec plus de difficultés. Enfin, seul un demandeur d'emploi sur dix estime que sans aide il aurait créé son entreprise dans les mêmes conditions

### Qui sont ces demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise ?

Les demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise motivent d'abord la création de leur entreprise par la volonté d'être indépendant, puis par le désir de relever de nouveaux défis et enfin, déclarent avoir créé leur affaire pour assurer leur propre emploi. Ils ont un profil semblable à celui de l'ensemble des créateurs de la région Nord - Pas de Calais identifiés par l'INSEE.

Sept demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise sur dix sont des hommes, les femmes sont peu représentées dans le domaine de la création d'entreprise. De même, il n'y a pas de différence d'âge entre les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise et l'ensemble des créateurs de la région Nord - Pas de Calais : en moyenne, ils sont âgés de 38 ans. Ces demandeurs d'emploi concentrent leur création ou reprise d'entreprise autour des bassins d'emploi de Lille et de Roubaix - Tourcoing (deux entreprises créées ou reprises sur cinq) [cf. encadré : Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise ayant perçu une aide financière de Pôle emploi selon le bassin d'emploi de résidence, page 3]. Selon l'INSEE et la Chambre Régionale

### Les aides à la reprise ou à la création d'entreprise de Pôle emploi

Pôle emploi accompagne les demandeurs d'emploi percevant l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise. Deux types d'aides sont disponibles, elles ne sont pas cumulables :

- L'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE)
- le maintien partiel des allocations.

#### L'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise

Pôle emploi peut verser une aide dès le démarrage de l'entreprise. Cette aide correspond à la moitié des allocations qui restent à l'allocataire à la date où il débute son activité. Ce capital est versé en deux fois : le premier versement à la date de début d'activité, le second, six mois après. Pour bénéficier de cette aide, l'allocataire doit avoir obtenu l'ACCRE<sup>4</sup> (l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise).

#### Le maintien partiel des allocations

L'allocataire peut continuer à percevoir une partie de ses allocations pendant la phase de démarrage de son entreprise, à condition que ses nouvelles rémunérations ne dépassent pas 70% du salaire sur lequel ont été calculées ses allocations. Cet accompagnement est possible dans la limite des droits aux allocations et au maximum pendant 15 mois (excepté pour les 50 ans et plus).

de Commerce et d'Industrie, Lille et Roubaix-Tourcoing sont des villes regroupant de nombreuses nouvelles entreprises. Les agglomérations importantes attirent les nouveaux établissements de par « le niveau d'urbanisation, la densité économique, la présence d'infrastructures et d'équipements, le niveau d'études et de qualification de la main d'œuvre et l'importance locale de la recherche »<sup>2</sup>.

Pour la majorité des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise, il s'agit de leur première tentative de création ou de reprise d'entreprise. Afin de pallier ce manque d'expérience, neuf demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise sur dix ont bénéficié d'informations pour les aider dans leurs démarches de création ou de reprise d'entreprise. Les demandeurs d'emploi se tournent vers plusieurs informateurs et font appel à des organismes spécialisés dans la création d'entreprise ainsi qu'à Pôle emploi. La moitié des demandeurs d'emploi déclarent avoir été aidés par un organisme pour monter leur projet de création d'entreprise : la Boutique Gestion Espace (BGE), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ou la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI).

### L'entreprise créée

Les demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise s'orientent plutôt vers la création d'une nouvelle entreprise que vers la reprise d'entreprise. La moitié d'entre eux ont créé une entreprise individuelle, il s'agit d'une structure facile à gérer, associée à une seule per-

sonne, elle est souvent réservée à des activités ayant un chiffre d'affaire peu élevé.

Un tiers des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise s'orientent vers la création de société. Une société est une entreprise morale qui peut être fondée par plusieurs personnes, elle dispose de fonds qui lui sont propres. Cette forme d'entreprise peut être un moyen de protéger le patrimoine de l'entrepreneur. Enfin, trois demandeurs d'emploi créateurs sur vingt fondent une EURL<sup>3</sup>, ces derniers s'orientent plus que les autres vers le maintien partiel des allocations. Six entreprises sur dix créées par des demandeurs d'emploi sont regroupées dans le secteur des Services. Les femmes sont majoritairement présentes dans ce secteur d'activité, au contraire, elles sont peu représentées dans le secteur de la Construction et de l'Industrie.

La majorité des entreprises créées par ces demandeurs d'emploi étaient toujours actives au moment de cette étude. En août 2010, 93% des demandeurs d'emploi ayant créé ou repris une entreprise en 2009 ont déclaré être toujours à la tête de leur établissement.

Parmi les demandeurs d'emploi dont l'entreprise n'est plus active, la moitié a précisé n'avoir plus assez de fonds pour continuer son activité.

Il n'y a pas de différence entre la cessation de l'entreprise et le type d'aide versée par Pôle emploi au créateur. Par contre, six cessations sur dix concernent des auto-entreprises.

<sup>2</sup> Deroo & Stanislawski (2009).

<sup>3</sup> Une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée : elle dispose d'un statut similaire à celui d'une société mais il suffit d'une seule personne pour la constituer.

<sup>4</sup> Sous certaines conditions, l'ACCRE permet aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise de bénéficier d'une exonération de charges sociales pendant un an. Pour en savoir plus : <http://www.pole-emploi.fr>.

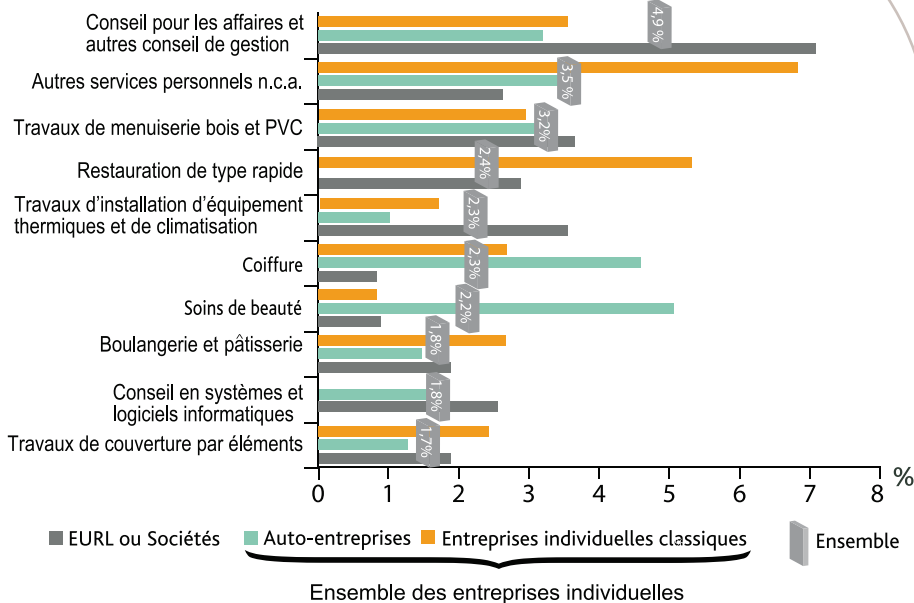
## Les demandeurs d'emploi auto-entrepreneurs

Les demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant perçu une aide financière de Pôle emploi sont moins attirés par l'auto-entrepreneuriat<sup>5</sup> que l'ensemble des créateurs. Un tiers de ces demandeurs d'emploi sont des auto-entrepreneurs contre plus de la moitié des créateurs ou repreneurs d'entreprise de la région. Une étude du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi confirme ce constat<sup>6</sup> : en France, en 2009, il y avait 15% de demandeurs d'emploi parmi les auto-entrepreneurs contre près de 45% de demandeurs d'emploi parmi les créateurs d'entreprises individuelles.

Les entreprises individuelles se distinguent en deux groupes : les auto-entreprises et les entreprises individuelles classiques. Celles-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques et se différencient des autres entreprises telles que les sociétés ou les EURL. Par rapport aux entreprises individuelles classiques, le régime de l'auto-entrepreneur attire moins de femmes. Trois demandeurs d'emploi auto-entrepreneurs sur dix sont des femmes contre quatre sur dix créateurs d'entreprise individuelle. Les femmes sont également peu présentes au sein des EURL ou des sociétés (deux femmes sur dix). Les créateurs d'entreprise individuelle ont 36 ans et demi en moyenne. Les créateurs de société ou d'EURL sont plus âgés, ils ont 39 ans et demi en moyenne.

Source : Pôle emploi, ensemble des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié d'une aide financière de Pôle emploi Nord - Pas de Calais en 2009.

## Les dix secteurs d'activité choisis par les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise



### Clé de lecture :

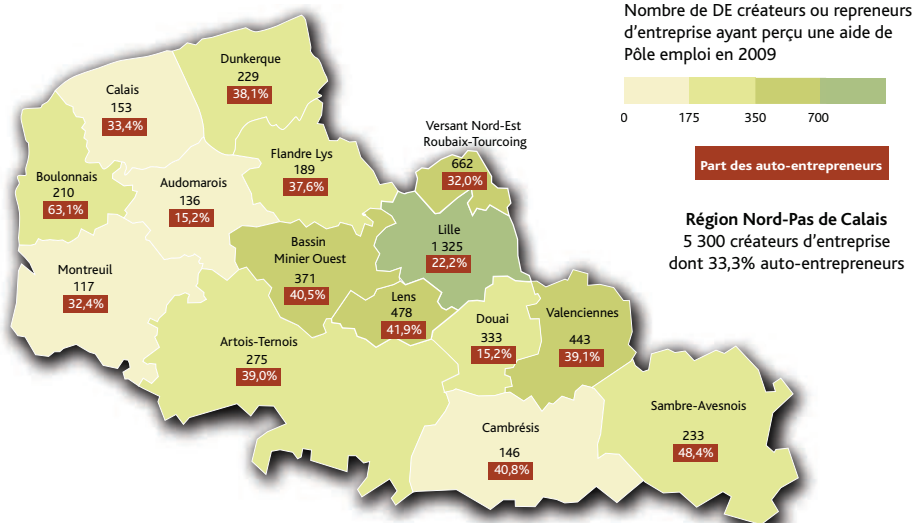
En 2009, moins de 3% des demandeurs d'emploi auto-entrepreneurs ont créé leur entreprise dans le secteur du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Ce cas concerne plus de 3% des créateurs classiques et plus de 7% des demandeurs d'emploi ayant créé une EURL ou une société. Au total, 4,9% des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise ayant reçu une aide financière de Pôle emploi ont créé ou repris une entreprise dans le secteur du conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Les demandeurs d'emploi auto-entrepreneurs s'orientent moins que les autres vers la reprise d'une entreprise (trois sur cent), deux créateurs d'entreprise individuelle classique sur dix ont choisi de reprendre une entreprise, ce chiffre est identique aux reprises d'EURL ou de sociétés. Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise individuelle ont reçu moins

d'informations pour la création ou la reprise de leur entreprise : quinze créateurs d'entreprise individuelle (auto-entrepreneurs compris) sur cent déclarent n'avoir obtenu aucune information (que ce soit de Pôle emploi ou d'organismes spécialisés). Les demandeurs d'emploi ayant créé une société ou une EURL sont deux fois moins nombreux dans ce cas. Les démarches de création étant plus simples lors de la création d'une entreprise individuelle, le recours aux organismes spécialisés est moins fréquent. De même, les secteurs d'activité se distinguent selon la forme d'entreprise créée. Six auto-entreprises sur dix sont regroupées dans le secteur des Services (contre cinq entreprises individuelles classiques ou autres entreprises sur dix). Les auto-entrepreneurs s'orientent plutôt vers les secteurs des services de proximité (soins de beauté ou coiffure). Au contraire, les créateurs d'entreprise individuelle classique choisissent plus fréquemment de créer dans les autres services personnels ou la restauration de type rapide.

Cette différence peut s'expliquer par l'un des objectifs associés au régime d'auto-entrepreneur : procurer un revenu complémentaire à une activité principale. Le secteur choisi doit pouvoir s'adapter à

## Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise ayant perçu une aide financière de Pôle emploi selon le bassin d'emploi de résidence



### Clé de lecture :

En 2009, 1 325 demandeurs d'emploi habitant le bassin d'emploi de Lille ont créé ou repris une entreprise. Parmi eux, 22,2% sont des auto-entrepreneurs.

Source : Pôle emploi, ensemble des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié d'une aide financière de Pôle emploi Nord-Pas de Calais en 2009.

<sup>5</sup> Plus d'informations sur le régime d'auto-entrepreneur sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

<sup>6</sup> Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, 2010.

une reprise d'emploi. Les créateurs de société ou d'EURL sont quant à eux plus nombreux à s'orienter vers le secteur du conseil pour affaires et autres conseils de gestion et vers ceux de la Construction [cf. encadré : *Les dix secteurs d'activité choisis par les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise, page 3*].

### Créer des emplois en plus de son propre emploi

De par leur statut, les auto-entrepreneurs ne peuvent pas embaucher.

Hors auto-entrepreneurs, 1 300 demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise déclarent avoir recruté au moins une personne.

Entre le début de leur activité et le moment de l'enquête, chaque demandeur d'emploi créateur d'entreprise recruteur a réalisé entre trois et quatre embauches en moyenne.

Au total, ces demandeurs d'emploi créateurs classiques ont déclaré avoir embauché 4 800 personnes dont 3 300 en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

Les recrutements sont plus importants dans les secteurs de la Construction et de l'Industrie, néanmoins il y a moins d'embauches en CDI dans ces secteurs.

Au contraire, sept recrutements sur dix se font sous ce type de contrat dans les Services. Dans ce secteur, un tiers des créateurs déclarent avoir embauché au moins une personne.

C'est moins que dans les secteurs de la Construction ou de l'Industrie où plus de la moitié des créateurs sont recruteurs.

A l'inverse, le secteur du Commerce génère moins d'embauches puisque seul un demandeur d'emploi sur cinq déclare avoir recruté une personne depuis la création ou la reprise de son entreprise.

La moitié des recruteurs ont fait appel à Pôle emploi pour les aider dans leurs recrutements.

Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise connaissent entre trois et quatre types d'aides à l'embauche. Les aides les plus connues sont le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.

Un demandeur d'emploi créateur classique sur cinq déclare avoir un projet de

recrutement pour l'année à venir, soit 840 créateurs souhaitant embaucher au moins une personne. Les 5 300 demandeurs d'emploi aidés financièrement par

Pôle emploi ont ainsi eu l'opportunité de créer leur propre emploi mais ont également pu être à l'origine de nouveaux emplois.

### Le parcours création d'entreprise

L'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont répartis dans différents parcours dont l'un cible les futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise : le parcours « création d'entreprise ». Lors d'un entretien avec son conseiller, un demandeur d'emploi peut faire part de son envie de créer sa propre entreprise. S'il dispose d'un projet de création ou de reprise d'entreprise validé et que ce projet est structuré, il est alors inscrit dans ce parcours spécifique. L'inscription au sein de ce parcours donne droit à une offre de services en rapport avec son projet : des ateliers sur la création d'entreprise (« Créer votre entreprise : pourquoi pas ? » et « Organiser votre projet de création ou de reprise d'entreprise »), des formations, une évaluation du projet, etc.

Entre 2008 et 2009, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés dans le parcours création d'entreprise n'a que légèrement augmenté. Au regard de ces chiffres, le nouveau régime de l'auto-entrepreneur attire peu de demandeurs d'emploi. Ce constat est à nuancer par le fait que les modalités de création d'une auto-entreprise sont simplifiées, le demandeur d'emploi n'est pas obligé de déclarer son projet puisqu'il peut le réaliser en complément de ces recherches d'emploi.

Au cours de l'année 2009, 10 340 demandeurs d'emploi se sont inscrits en parcours création d'entreprise. Ces demandeurs d'emploi souhaitaient être indépendants en créant ou en reprenant leur propre entreprise. En août 2010, 39% d'entre eux ont terminé leur projet et ont créé leur entreprise, 27% étaient toujours en cours de réalisation de leur projet et 34% l'avaient abandonné.

En 2009, les femmes ont tendance à abandonner plus facilement leur projet de création d'entreprise : quatre femmes sur dix abandonnent le parcours création d'entreprise sans avoir concrétisé leur objectif. Les demandeurs d'emploi abandonnant le parcours sont moins expérimentés que les autres, peu d'entre eux ont déjà eu une expérience dans le domaine de la création d'entreprise. La majorité déclare avoir arrêté leur projet par manque de trésorerie. En août 2010, parmi les demandeurs d'emploi ayant abandonné le parcours création d'entreprise, les deux tiers étaient toujours sans activité professionnelle et un tiers avait retrouvé un emploi. Trois demandeurs d'emploi sur dix ayant abandonné leur projet de création d'entreprise envisagent de reprendre un projet de création avant août 2011.

### MÉTHODOLOGIE

Cette étude porte sur la population des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise qui ont bénéficié d'une aide financière de Pôle emploi en 2009, que ce soit l'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE) ou le maintien partiel des allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE). En 2009, les demandeurs d'emploi aidés financièrement par Pôle emploi représentent 22% des créations de la région Nord - Pas de Calais. A titre d'exemple, selon l'enquête SINE 2006, 40% des créateurs d'entreprise étaient demandeurs d'emploi. Les résultats présentés ne portent donc pas sur la totalité des demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise mais uniquement sur ceux qui ont perçu une aide financière de Pôle emploi.

5 300 demandeurs d'emploi de la région Nord - Pas de Calais ont créé ou repris une entreprise en 2009. 3 460 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'ARCE et 1 840 demandeurs d'emploi ont perçu le maintien partiel des allocations. Un échantillon représentatif de 2 500 demandeurs d'emploi a été interrogé par questionnaire auto-administré. L'étude porte sur 470 questionnaires retournés et exploitables, soit un taux de retour de 19%. Les résultats ont été redressés par une procédure respectant les distributions de quatre variables de stratification (sexe, âge, bassin d'emploi et aide perçue). Une étude complémentaire a été menée sur les demandeurs d'emploi inscrits dans le parcours création d'entreprise. En 2009, 10 340 demandeurs d'emploi ont eu l'intention de créer ou de reprendre une entreprise et se sont inscrits dans ce parcours. Un échantillon représentatif de 2 500 demandeurs d'emploi a été interrogé par questionnaire auto-administré. L'étude porte sur 400 questionnaires retournés et exploitables, soit un taux de retour de 16%. Les résultats ont été redressés par une procédure respectant les distributions de trois variables de stratification (sexe, âge et bassin d'emploi). Les résultats présentés dans cette publication sont donc des résultats redressés, représentatifs des demandeurs d'emploi issus de la population mère.

### Pour en savoir plus

- Deroo E. et Stanislawski G., 2009, « Le fait entrepreneurial en Nord - Pas de Calais », *Pages de Profils*, INSEE & CRCI.
- Hagege C. et Masson C., « La création d'entreprise en 2009 dopée par les auto-entrepreneurs », *Insee Première*, n° 1 277, 2010.
- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, « Le régime de l'auto-entrepreneur : bilan après une année de mise en œuvre », *DGCIS*, 2010.
- Vilain E., « La création d'entreprises dopée par les auto-entrepreneurs, tandis que les défaillances menacent de nombreux emplois », *Bilan socio-économique 2009*, INSEE Nord - Pas de Calais, 2010.

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur [www.pole-analyse-emploi.fr](http://www.pole-analyse-emploi.fr)

**Directeur de la publication :**  
Karim KHÉTIB

**Directrice de la rédaction :**  
Virginie VETTIVEL, Service Etudes, veille et prospective

**Rédaction :**  
Ophélie COSTENOBLE, Laëtitia FLOQUET

**Réalisation :**  
Service communication